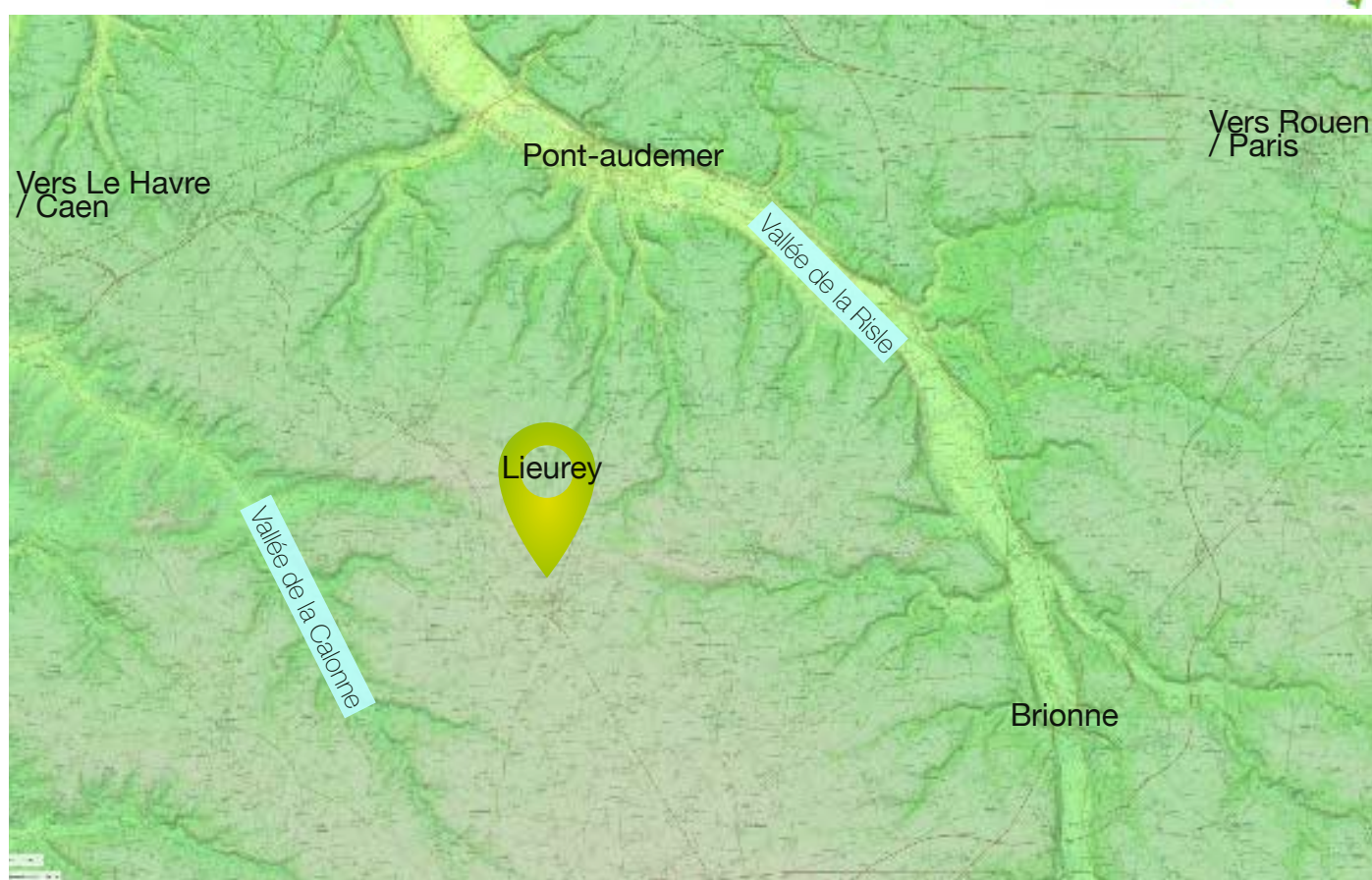
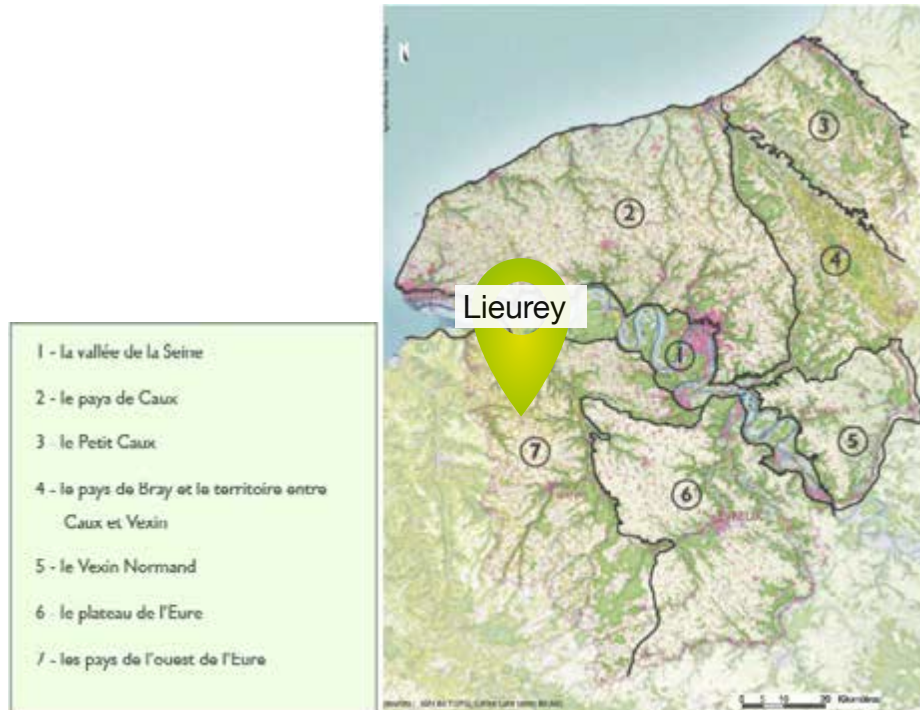


01/ LE SITE

1.1 / Contexte de l'opération

Lieurey se situe en Normandie, au Nord-Ouest du département de l'Eure. Elle se situe dans la région naturelle du Lieuvin, entre Bernay et Pont-Audemer. À vol d'oiseau, le bourg est à 15 km au sud de Pont-Audemer, à 19 km au nord de Bernay, à 27 km au nord-est de Lisieux et à 56 km au nord-ouest d'Évreux. Le bourg se situe sur un plateau entre les vallées de la Risle et celle de la Calonne.





A la lecture de l'atlas des paysages de haute normandie, on constate que Lieurey est situé dans "les pays de l'Ouest de l'Eure (7)", et sur l'unité de paysage "Le lieuvin (N°40)".

Ensemble paysager «Les pays de l'Ouest de l'Eure»

Sur la bordure ouest de la Haute-Normandie, les pays de l'ouest de l'Eure se caractérisent globalement par leurs terres plus humides, plus pauvres et leurs végétations arborées plus abondantes. Ils sont irrigués par le bassin versant de la Risle, dont l'embouchure s'ouvre dans l'estuaire de la Seine. Fortement influencés par les pays riverains de la Basse-Normandie, on y trouve des paysages boisés, bocagers, cloisonnés où les prairies et l'élevage sont dominants. Suivant l'importance de cette présence arborée, on peut distinguer 3 plateaux et 3 vallées sur ce territoire. Au final, ce sont 6 unités de paysage qui composent cet ensemble à l'ouest de l'Eure :

- / le pays d'Ouche (plateau)
- / **le Lieuvin** (plateau)
- / le Roumois (plateau)
- / la vallée de la Risle
- / la vallée de la Charentonne et de la Guiel
- / la vallée de la Calonne

© Atlas des paysages de Haute-Normandie

Unité de paysage N°40 : "Le Lieuvin"

" Situé entre la risle et la touques (vallée du Calvados), le lieuvin est un long plateau qui s'étend de l'estuaire de la Seine à la vallée de la Charentonne. Plus bocager que le roumois, le Lieuvin reste une campagne ouverte quadrillée par un bocage à maille de plus en plus large à mesure que l'on va vers le sud et ponctuée de villages, ceints d'une enveloppe végétale. Par sa morphologie et l'occupation du sol qui en découle, deux parties se distinguent : une partie nord, avec un plateau en pente, orienté vers la Risle et l'estuaire et entaillé de nombreuses petites vallées où l'élevage prédomine ; une partie sud, plus horizontale où les cultures céréalières beaucoup plus nombreuses, dégagent de grandes ouvertures. La transition entre ces deux parties reste douce et prend appui sur une ligne de crête entre saint-georges-du-vièvre et lieurey. "

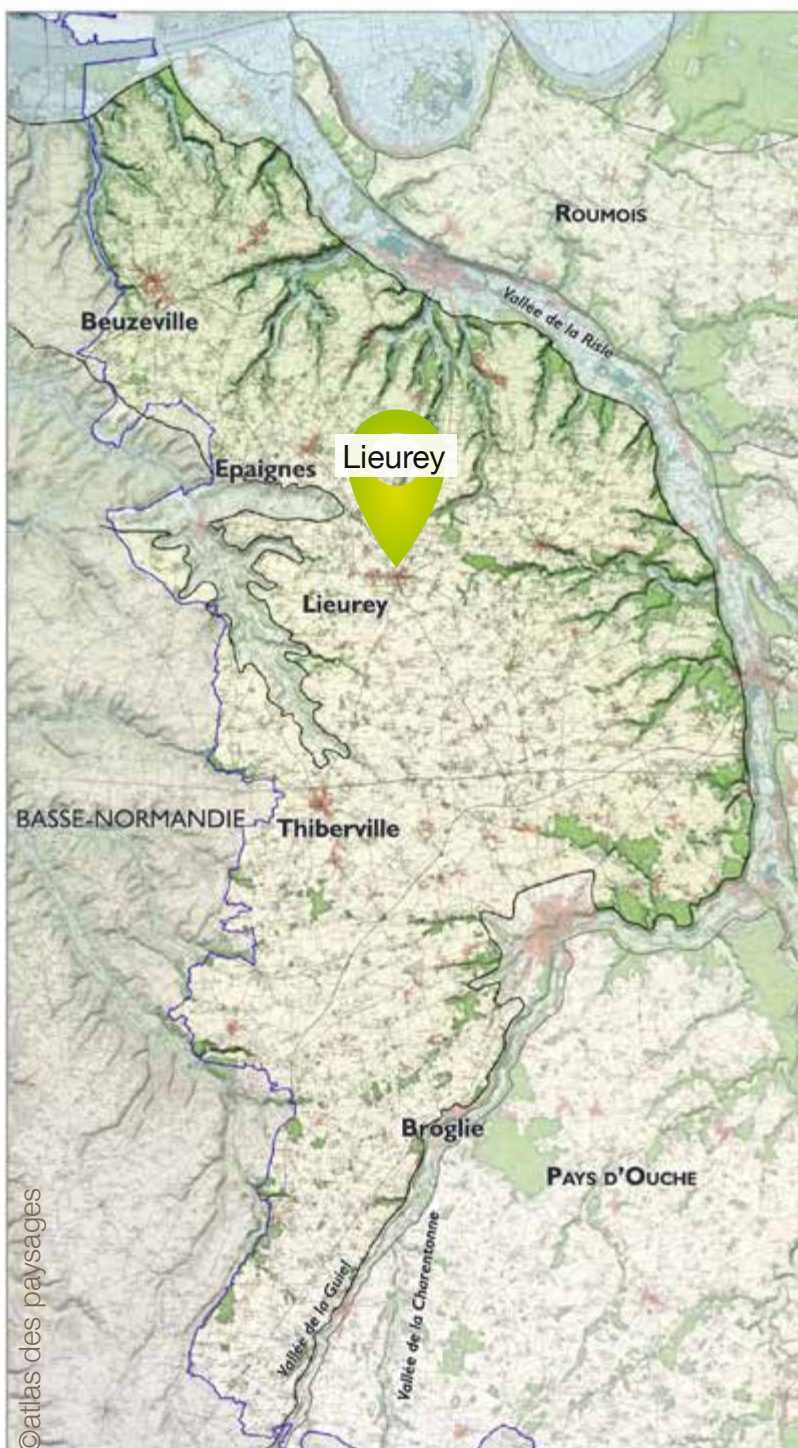
Caractéristiques paysagères : Une plaine cultivée, réhaussée d'un bocage clairsemé.

" La plaine du Lieuvin est un territoire de transition entre les plaines très ouvertes du Neubourg et de Saint-André et le bocage serré du pays d'Auge. Composant avec l'un et avec l'autre, de grandes étendues céréalières se mêlent à des prairies cloisonnées par des structures végétales, composant un paysage semi-bocager. Cette mixité des cultures et des prairies est une particularité de la plaine du Lieuvin qui résulte d'un processus d'évolution récent, datant d'un peu plus d'un siècle. Jusqu'au milieu du 19^e siècle, la plaine est restée fidèle aux labours, organisée en étroites parcelles. Ponctuellement, près des habitations, des enclos plantés de pommiers dessinaient des ceintures végétales autour des villages. Ce n'est qu'au second empire que le Lieuvin organise une conversion "tardive à l'élevage bovin", transformant les cultures en herbage permanent et les ceinturant d'un bocage arboré. "

Principaux éléments de paysage de l'unité

- / un paysage semi-bocager
- / un maillage bocager qui se densifie au contact du pays d'Auge
- / de petites vallées verdoyantes
- / une image de campagne habitée
- / des routes propices à la découverte des paysages

© Atlas des paysages de Haute-Normandie





Carte de Cassini, XVIII ème Siècle



Carte de l'Etat Major, 1820-1866



Photo aérienne, 1950-1965

Ci-contre quelques représentations cartographiques et photographies aériennes montrant l'évolution des paysages du site et ses abords depuis le XVIII^{ème} siècle. Lieurey a, à peu près, conservé la même morphologie urbaine de 1800 à 1950 : un coeur urbain resserré, un réseau de déplacement en "étoile" et des jardins vivriers type vergers dans sa couronne proche. C'est après guerre que l'urbanisation est devenue galopante, on l'observe ci-dessous, les axes viaires se sont garnis d'habitat repoussant les limites bâties. Dans le paysage environnant on remarque des traces résiduelles de bocage et de petits vergers, héritage du passé où le maillage était plus important. Le site étudié se situe proche du "coeur" du village en prolongement d'une petite zone d'activité existante la ZA Castel.



Photo aérienne actuelle

L'histoire du site depuis 1950 est intéressante : la parcelle étudiée était divisé en 6 petites parcelles, certaines étaient séparées par des haies bocagères basses. Le bocage alentour était plus dense, mais également plus bas, les haies devaient être plus entretenues (bois de chauffage en fagot?). Les vergers étaient très présents dans les paysages, ils ont été largement arrachés dès la fin des années 1980. La première tranche de la ZA date des années 2000, d'abord 4 lots, puis une première extension vers 2011 pour arriver aux limites actuelle. Aujourd'hui la quasi totalité des lots sont bâtis.





A la lecture des cartes on constate que la commune se situe sur le plateau avec ses caractéristiques propres : les sols sont constitués de limons des plateaux (dépôt éoliens).

Il n'y a pas de zones de protection autour du site.



Le site est aujourd'hui une parcelle agricole cultivée, elle est continue et ne possède pas de séparations physiques (clôtures, haies...). Un maillage bocager, plutôt arboré, est présent sur le talus de la partie Nord-Est, la parcelle ne possède pas de sujets arborés en son sein. On remarque qu'il y a un accès connectés au réseau viaire de la zone d'activité existante.



02/ PROJET

La proposition de valorisation paysagère repose sur les principes suivants :

- / Offrir une intégration paysagère avec le tissu paysager alentour en relation directe avec la ZA.
- / Créer des dessertes sécurisée pour les utilisateurs.
- / Créer des espaces homogènes mais légèrement différenciés pour que les usagers se les approprient.
- / Renforcer la biodiversité en plantant des végétaux d'essence locale.
- / Créer des petits masques visuels, afin d'intégrer le bâti.





/ Intégration paysagère avec le tissu paysager alentour :

Comme vu précédemment, le site s'insère au sein d'un maillage bocager dégradé mais quand même présent. Ainsi nous nous inspirons de l'existant pour recréer des trames bocagères, mais également 2 petits vergers.

Ces éléments paysagers forts permettront d'intégrer les vues depuis l'entrée de ville au sud, et permettra de proposer des espaces de repos, propice à la flânerie pour les usagers du site.



/ La grande noue :

La noue principale se trouve au point bas, en limite Nord-Ouest. Cette dépression topographique sera majoritairement ensemencée, cependant quelques zones, situées sur le radier (fond de noue) proche de l'arrivée principale sera plantées de plantes héliophytes.

Les plantes héliophytes : Ces plantes, en majorité vivaces, sont adaptées aux immersions ponctuelles, elles offrent une grande variété d'habitats pour une myriade de petits animaux. Elles ont des floraisons étalées sur l'année et la plupart sont mellifères. Elles permettent également d'absorber une partie des eaux stockées dans les noues. Des bancs seront installés afin de favoriser la contemplation des milieux semi-humides et inviter à la flânerie.

Enherbement et gestion différenciée



Plantes de noues



Mentha aquatica



Myosotis palustris



Carex acutiformis



Juncus inflexus



Iris pseudacorus



Lythrum salicaria



Lysimachia vulgaris



Filipendula ulmaria



Juncus effusus



Caltha palustris

La grande noue sera ensemencée avec de la prairie fleurie mellifère, ou engazonnée avec des graines plus «conventionnelles», mais avec un entretien en fauche tardive. Cette méthodologie présente plusieurs avantages :

La création d'espace de prairie fleurie ou de fauche tardive permet de réduire le nombre de tonte à 2 passages par an.

Fauche tardive (2 passages par an) :

- Réduction de la pollution sonore et olfactive ;
- Impact carbone réduit lié à l'export de matière également réduit ;
- Renforcement de la biodiversité et de la faune locale : Lieu d'habitation et de reproduction des espèces. Pour information, la tonte en dessous de 7cm détruit jusqu'à 70% de la micro faune présente ;
- Réduction du coût économique pour la ville : Moins de transport des matières et utilisation d'énergie fossile réduite ;
- Possibilité de faire pâturer le site.



Les haies bocagère : La strate haute

Comme vu en introduction, le bocage dans cette partie de territoire est présent mais morcelé. Nous avons décidé de renforcer ce maillage en intégrant des haies bocagère sur talus afin de créer une succession de "chambres bocagères". Ces limites plantées permettront de mieux intégrer les vues depuis l'entrée de ville Sud. Ces véritables couloirs de biodiversité seront plantés d'arbustes et de petits arbres d'essences locales (caducs et persistants) sur une largeur de 3m. Les talus seront réalisés avec les terres du site issu du décapage des voiries, cela permettra de diminuer les évacuation et donc le nombre de camions sur les routes. Le paillage utilisé à la plantation sera biodégradable, afin d'assister les plantations contre l'envahissement des graminées pendant les premières années. Ce paillage en se dégradant avec le temps apportera un complément nutritif nécessaire à la croissance des végétaux.



Ilex aquifolium



Cornus mas



Corylus avellana



Amelanchier ovalis



Rhamnus cathartica



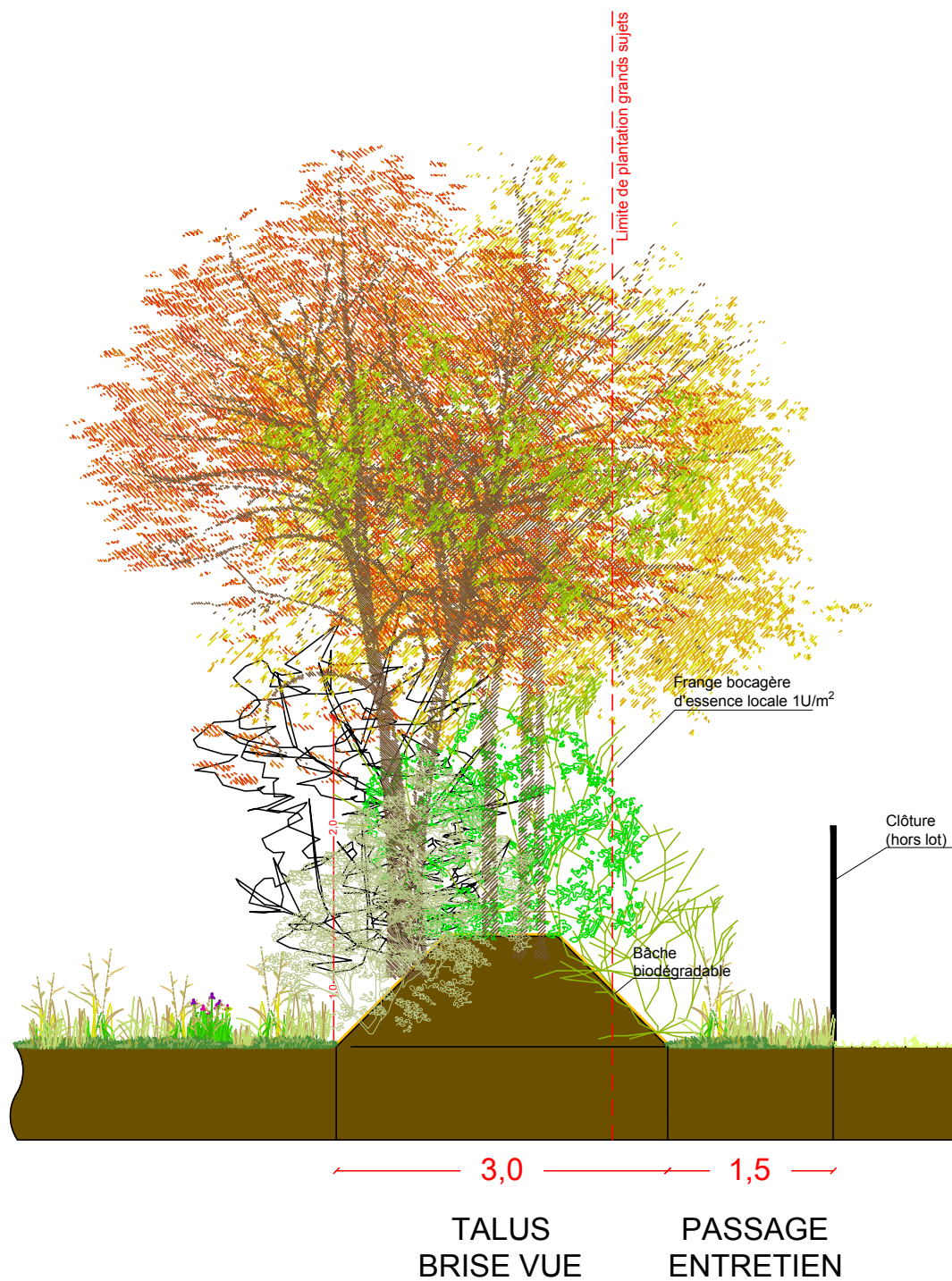
Rhamnus frangula



Mespilus germanica



Taxus baccata



/ Les haies bocagères : la strate basse

Les haies bocagères seront terrassées par l'aménageur et plantées par les acquéreurs. Les essences choisies sont 100% d'essence locale, permettant d'offrir une floraison étagée dans le temps, ainsi les saisonnalités seront bien marquées, mais également une diversité dans les couleurs de feuillages et de rameaux. Cela garantit, de plus, des plantes adaptées aux sols et aux conditions climatiques locales. De plus la faune y trouve de quoi se nourrir, nicher ou des matériaux pour la nidification. Ces essences présentes naturellement dans les haies bocagères Normandes permettront d'intégrer le bâti dans son paysage alentour.



Amelanchier ovalis



Cornus sanguinea



Corylus avellana



Cornus mas



Euonymus europaeus



Ligustrum vulgare



Viburnum opulus



Syringa vulgaris



Cytisus scoparius



Planter les parcelles avec de petits arbres :

Les futurs propriétaires pourront planter d'autres sujets à leur guise en respectant les lois (code civil notamment), mais également en respectant une certaine distance avec les réseaux propres à leur parcelle dont les tranchées drainantes. Les essences choisies devront être d'essences locales conformément à la liste en annexe, ou alors des pommiers ou poiriers de 2 types :

/ soit des arbres à fruits : variétés contemporaines ou variétés anciennes.

/ soit des arbres pollinisateurs, présentant une floraison abondantes (et mellifère) mais des fruits de tailles réduites.

/ Variétés contemporaines (non exhaustif)

/ Variétés anciennes (non exhaustif)

Ces végétaux seront choisis soit en basse, demi ou haute tige à la plantation.



Malus 'Granny Smith'



Malus 'Pink Lady'



Malus 'Calville Blanc'



Pyrus 'Conference'



Pyrus 'Williams'



Malus 'Bailleul'



Malus 'Reinette Normande'



Malus 'Pigeon Rosa'



Malus 'Patte de Loup'

Les fruitiers basse-tige sont greffés à 60/80 cm de hauteur environ. Les couronnes sont très basses, il est donc extrêmement simple d'accéder à l'ensemble du houppier pour cueillir les fruits.

A l'inverse les greffes en haute-tige permettent un entretien aisé, mais à une récolte en hauteur plus difficile.

